



Ville de Saint-Mitre-les-Remparts

BULLETIN D'INSCRIPTION 2024-2025 ÉCOLE DE MUSIQUE GEORGES BIZET

ÉLÈVE	
NOM :	Prénom :
Instrument	Cycle

RESPONSABLE LÉGAL	
NOM Prénom :	
Adresse :	
Tél portable :	Email :

FORFAITS TRIMESTRIELS

	Saint-Mitréens	Extérieurs
Frais de dossier annuel (facturé au 1 ^{er} trimestre)	10,00 €	
1 ^{er} Cycle (Cours débutant et préparatoire)		
1 ^{er} enfant	52,00 €	121,00 €
2 ^{ème} enfant et plus	44,00 €	97,00 €
2 ^{ème} Cycle (Classe préparatoire et élémentaire)		
1 ^{er} enfant	55,00 €	126,00€
2 ^{ème} enfant et plus	47,00 €	105,00 €
3 ^{ème} Cycle (Cours élémentaire jusqu'à fin d'étude)		
1 ^{er} enfant	66,00 €	158,00€
2 ^{ème} enfant et plus	56,00 €	126,00 €
Adultes	80,00 €	193,00€

Tout trimestre commencé est dû. Aucun remboursement ne sera effectué. Le règlement des factures trimestrielles se fera à terme échu.

Merci de prévenir le professeur ET le service Saint Mitre Informations si votre enfant désire arrêter en cours d'année.

Fait à Saint-Mitre-les-Remparts, le2024 Signature :

Les données personnelles recueillies font l'objet d'un traitement conforme au règlement général sur la protection des données (RGPD) et la loi « informatique et libertés » modifiée. Les données collectées sont destinées au Maire de la commune de Saint-Mitre-Les-Remparts en sa qualité de « Responsable du traitement », aux seules fins de bonne gestion administrative, technique et juridique du service espace familles et ne seront en aucun cas utilisées ni diffusées à d'autres fins. Elles seront conservées jusqu'à la fin de l'année scolaire 2024-2025. Pour toute information ou exercice de vos droits Informatiques et Libertés sur les traitements de données personnelles gérés par la Métropole Aix-Marseille-Provence, vous pouvez contacter son délégué à la protection des données (DPO) par courrier signé accompagné de la copie d'un titre d'identité à l'adresse suivante : METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE- A l'attention du délégué à la protection des données (DPO) - BP 48014 - 13567 MARSEILLE CEDEX 02